



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le lundi 20 janvier 2025

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : Marie-Elaine Pitre, Marie-Andrée Bonneau, Stéphanie Nantel et RoseAnna Cirino

Messieurs les conseillers : René Villeneuve et Philip Panet-Raymond

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

**À 19 h 30, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1.1. Séance ordinaire - 20 janvier 2025**

**2025-01-001**

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, après y avoir ajouté le point suivant :

*7.2 Assises de l'UMQ 2025 du 14 au 16 mai 2025, au Centre des congrès de Québec - Autorisation de participation et de dépenses*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2.1. Séance ordinaire - 9 décembre 2024**

**2025-01-002**

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024 sans être lu, les conseillers ayant reçu copie avant la présente séance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2.2. Séances extraordinaires - 9 et 11 décembre 2024****2025-01-003**

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER les procès-verbaux des séances extraordinaires tenues le 9 et 11 décembre 2024 sans être lus, les conseillers ayant reçu copie avant la présente séance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE****3.1. Pétition visant le développement immobilier sur le vaste terrain vacant / Chemin du bas Ste Thérèse / Sortie 24 de l'autoroute 640 - Dépôt**

Le Conseil prend acte du dépôt par le greffier de la "Pétition visant le développement immobilier sur le vaste terrain vacant / Chemin du bas Ste Thérèse / Sortie 24 de l'autoroute 640" reçue le 2 décembre 2024.



### **3.2. Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement - Règlements 958-01, 974-01 et 991 - Dépôt**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements 958-01, 974-01 et 991, lequel indique que ces derniers sont réputés approuvés par celles-ci.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

La conseillère Stéphanie Nantel quitte la salle à 19h41 et retourne quelques secondes plus tard.

### **5. URBANISME**

#### **5.1. Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.)**

##### **Affichage**

##### **5.1.1. Affichage – 30, rue Bouthillier**

**2025-01-004**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification de l'enseigne commerciale sur bâtiment pour la clinique médicale Humani sise au **30, rue Bouthillier**, tel que les plans réalisés par zone enseigne datés du 14 novembre 2024.

<b>Siège</b>	<b>Conseillers</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
<b>1</b>	Marie-Elaine Pitre	X	
<b>2</b>	Marie-Andrée Bonneau	X	
<b>3</b>	Stéphanie Nantel	X	
<b>4</b>	René Villeneuve	X	
<b>5</b>	RoseAnna Cirino	X	
<b>6</b>	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

##### **Nouvelles constructions**

##### **5.1.2. Nouvelles constructions – 245-250, place Marie-Thérèse-Dugué**

**2025-01-005**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les



recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. les projets de nouvelles constructions aux **245 et 250 place Marie-Thérèse Dugué**, selon les plans faits par TLA architectes, datés du 26 novembre 2024, portant les numéros 24-3071k et 24-307j.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 5.1.3. PIIA - Nouvelle construction – 188, rue des Bois

#### 2025-01-006

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE REFUSER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction au **188, rue des Bois** selon les plans préparés par Nathalie Duguay, portant le numéro de dossier 076-24 et datés du 11 novembre 2024, le plan projet d'implantation préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, portant la minute 9190 et daté du 7 novembre 2024, pour les raisons suivantes:

- La hauteur et la volumétrie du bâtiment sont trop imposantes comparativement aux bâtiments voisins, projetant un effet de bloc monolithique;
- L'architecture proposée ne s'inspire pas des typologies environnantes, ni par leur rythme, ni leur forme, ni leurs dimensions;
- Le choix des matériaux de revêtement extérieur ne préconise pas des revêtements durables, nobles ni naturels.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	



4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### Changement(s) et/ou modification(s)

#### 5.1.4. Agrandissement et aménagement d'un stationnement commercial – 5, chemin de la Grande-Côte

2025-01-007

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA, le projet d'agrandissement, selon les plans soumis réalisés par le Groupe Falardeau inc. désigner - architecte, en date du 15 novembre 2024 et portant le numéro de projet 24-024 de même que le plan projet d'implantation réalisé par Jean-Pierre Caya, arpenteur-géomètre, en date du 14 novembre 2024, portant le numéro de dossier 9400 et la minute 13894 aux conditions suivantes :

- Retirer l'entrée charretière du milieu et prévoir un lien piétonnier sécuritaire afin de minimiser les impacts sur la circulation des véhicules, des piétons et des cyclistes;
- Bonifier la végétation en façade avant, de manière à minimiser l'impact visuel, par la plantation d'arbres à moyen ou grand déploiement, se référer au plan de foresterie urbaine pour le choix des arbres.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

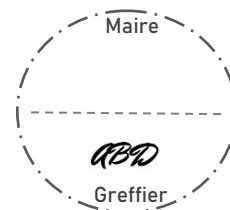
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 5.1.5. Modification au revêtement – 212, rue des Genêts

2025-01-008

##### Proposition principale

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction,



modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification de revêtement extérieur en façade avant situé au **212, rue des Genêts**, selon le photomontage soumis par Stéphane Richert le 2 décembre 2024 à la condition que le nouveau revêtement soit fait de bois véritable.

**Proposition d'amendement**

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification de revêtement extérieur en façade avant situé au **212, rue des Genêts**, selon le photomontage soumis par Stéphane Richert le 2 décembre 2024 en suggérant que le nouveau revêtement soit fait de bois véritable.

**Vote sur la proposition d'amendement**

Le maire appelle le vote sur cette proposition.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre		X
2	Marie-Andrée Bonneau		X
3	Stéphanie Nantel		X
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond		X

REFUSÉE À LA MAJORITÉ.

**Vote sur la proposition principale**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification de revêtement extérieur en façade avant situé au **212, rue des Genêts**, selon le photomontage soumis par Stéphane Richert le 2 décembre 2024 à la condition que le nouveau revêtement soit fait de bois véritable.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
-------	-------------	------	--------



1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino		X
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**5.2. Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - 188, rue des Bois**

**2025-01-009**

CONSIDÉRANT que la demande de nouvelle construction reçue pour la propriété du 188, rue des Bois, numéro de lot 2 777 068, a été refusée par le Conseil;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* permet au Conseil de demander une somme en argent correspondant à 10% de la valeur établie du terrain comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction dans le cas d'un bâtiment principal sur un terrain à la suite de la démolition d'un bâtiment antérieur sur ce même terrain;

CONSIDÉRANT qu'une cession en argent équivaldrait à une somme de 38 410\$;

CONSIDÉRANT que la cession en argent est une condition préalable à l'émission du permis de construction;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme adressée aux membres du Conseil;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

QUE le Conseil exige du propriétaire du **188, rue des Bois**, le paiement d'une somme d'argent de 38 410 \$, le tout conformément aux conditions décrites dans le *Règlement 1004*.

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le poste budgétaire 55-169-00-050 – Fonds de parcs et espaces verts et soit retenu jusqu'à l'acceptation d'une nouvelle demande de construction pour cette adresse par le Conseil.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	



5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 5.3. Règlementation d'urbanisme

#### 5.3.1. 801-65 - Règlement modifiant le Règlement 801- Zonage afin d'ajouter des usages à la zone C-13 - Adoption

**2025-01-010**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 par 3° de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville peut spécifier pour une zone les usages qui sont autorisés et ceux prohibés;

CONSIDÉRANT que les dispositions assujetties à l'article 113 par 3° de la loi sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification du règlement de zonage a été déposée en septembre 2024;

CONSIDÉRANT que les usages sont compatibles avec les usages déjà autorisés dans la zone;

CONSIDÉRANT que les usages demandés n'entraîneront pas d'impact pour les secteurs résidentiels limitrophes;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 11 novembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire valide n'a été reçue dans le délai imparti;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 801-65 modifiant le Règlement 801- Zonage afin d'ajouter des usages à la zone C-13*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



**5.4. Entente avec le MCCQ dans le cadre du volet 4 du PEP 2026-2027 - Mandat à la MRC Thérèse-De Blainville**

**2025-01-011**

CONSIDÉRANT que Le Programme d'ententes en patrimoine (PEP) correspond à la nouvelle mouture du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT l'ouverture du PEP à venir, dont le volet 4 qui permet d'obtenir une aide financière du Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) pour la restauration patrimoniale d'immeubles d'intérêt patrimonial de propriété privée et municipale;

CONSIDÉRANT que les MRC sont des demandeurs admissibles, mais non les villes ;

CONSIDÉRANT que la Ville qui participe au sous-volet 4.1 (restauration patrimoniale de propriétés privées) du PEP a l'obligation d'adopter un règlement établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

CONSIDÉRANT que la Ville désire profiter du programme volet 4.2 (restauration patrimoniale de propriétés municipales) pour rénover la grange du site de la Maison Hamilton;

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE MANDATER la MRC Thérèse-De Blainville afin de conclure une entente avec le MCCQ dans le cadre des volets 4.1 et 4.2 du PEP 2026-2027.

D'AUTORISER les représentants de la MRC à signer une entente avec le MCCQ pour et au nom de la Ville, afin de bénéficier d'une aide financière pour la restauration des immeubles d'intérêt patrimonial situés sur son territoire.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**6. AUTRE RÉGLEMENTATION**

**6.1. 985-01 - Règlement modifiant le Règlement 985 décrétant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ pour des travaux de réfection du poste de pompage Westgate pour augmenter la dépense et l'emprunt de 300 000\$ - Avis de motion et dépôt**

**2025-01-012**

Le conseiller RENÉ VILLENEUVE donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 985-01 modifiant le Règlement 985 décrétant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ pour des travaux de réfection du poste de pompage Westgate pour augmenter la dépense et l'emprunt de 300 000 \$* et dépose le projet de règlement.

**6.2. 997 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 410 000 \$ pour des travaux de réfection pluviale et sanitaire – secteur Charbonneau - Avis de motion et dépôt**

**2025-01-013**

Le conseiller RENÉ VILLENEUVE donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 997 décrétant une dépense et un emprunt de 3 410 000 \$ pour des travaux de réfection pluviale et sanitaire – Secteur Charbonneau* et dépose le projet de règlement.

**7. CONSEIL**

**7.1. Dîner de la mairesse de Sainte-Anne-des-Plaines - Autorisation de participation et de dépense**

**2025-01-014**

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation du maire Eric Westram au Dîner de la mairesse de Sainte-Anne-des-Plaines (en collaboration avec la CCITB), qui se tiendra le mardi 4 février 2025, de 11 h 30 à 13 h 30, à la Cabane à sucre d'Amours située au 427, 5e avenue à Sainte-Anne-des-Plaines.

D'AUTORISER la dépense de 65 \$, avant taxes, pour l'achat d'un billet, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7.2. Assises de l'UMQ 2025 du 14 au 16 mai 2025, au Centre des congrès de Québec - Autorisation de participation et de dépenses**

**2025-01-015**

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus ;

CONSIDÉRANT que les Assises de l'UMQ se tiendront du 14 au 16 mai 2025 au Centre des congrès de Québec et qu'il est requis de réserver les chambres d'hôtel rapidement et au préalable ;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation d'un maximum de six (6) membres du Conseil aux Assises de l'UMQ qui se tiendront au Centre des congrès de Québec du 14 au 16 mai 2025.

D'AUTORISER la dépense d'un montant maximum de 13 600 \$, avant taxes, pour les inscriptions, l'hébergement, les frais de déplacement et les repas, le cas échéant, à même le poste budgétaire 02-111-00-311 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8. DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS****8.1. Poste de conseiller en aménagement du territoire - Nomination****2025-01-016**

CONSIDÉRANT que les besoins de l'organisation requièrent l'embauche d'une personne au poste de conseiller en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché et qu'un processus de sélection a été tenu;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de Jean-François Lévis au poste de conseiller en aménagement du territoire avec une période de probation de six mois



travaillés.

D'AUTORISER la dépense (classe 3, 10 échelon) à même le poste budgétaire 02 312 00 141 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 9. SERVICES JURIDIQUES

### 9.1. Énergir - Servitude pour redresseur et lit d'anodes - Autorisation de signature de l'acte

**2025-01-017**

CONSIDÉRANT que la Ville s'est entendue avec l'entreprise Énergir pour lui accorder une option de servitude pour l'installation d'un redresseur et d'un lit d'anodes à même les lots 2 899 863 et 2 899 864 en mai dernier;

CONSIDÉRANT qu'Énergir souhaite maintenant exercer son option afin d'acquérir un acte légal de servitude;

CONSIDÉRANT que l'acte de servitude proposé ne porte pas préjudice à la Ville de Rosemère et permet de réduire les risques associés aux fuites de gaz à long terme;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER le maire et le greffier, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir entre la Ville et l'entreprise Énergir pour l'installation d'un redresseur et d'un lit d'anodes à même les lots 2 899 863 et 2 899 864.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



## 10. FINANCES

### 10.1. Liste des commandes approuvées et autorisées du 25 novembre 2024 au 5 janvier 2025 - Dépôt

Conformément aux articles 5.2 et 7.4 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la trésorière dépose la liste des commandes approuvées et autorisées par les employés de la Ville pour la période du 25 novembre 2024 au 5 janvier 2025.

### 10.2. Liste des paiements approuvés du 6 décembre 2024 au 16 janvier 2025 - Dépôt

Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection*, la trésorière dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 6 décembre 2024 au 16 janvier 2025, totalisant un montant de 3 112 893.69\$.

## 11. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS

### 11.1. Liste des modifications approuvées au 31 décembre 2024- Planification et développement durable du territoire - Dépôt

Conformément à l'article 8 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice de la Planification et développement durable du territoire dépose les listes des modifications approuvées pour la période du 1 au 31 décembre 2024.

### 11.2. PRIMEAU 2023 - Construction de la réserve d'eau potable (HM-194) - Autorisation de dépôt

**2025-01-018**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une réserve d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu:

QUE la Ville de Rosemère s'engage :

•

- à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses



sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

- à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
  - à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
  - à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- 
- à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

QUE le Conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 pour le projet de construction d'une réserve d'eau potable.

QUE la conseillère au développement et à la gestion durable du territoire, soit autorisée, pour et au nom de la Ville, à signer tous les documents nécessaires au dépôt de l'aide financière.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **11.3. Pôle Régional - Demande de prolongation de délai pour la concordance au schéma d'aménagement**

#### **2025-01-019**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-04-106 mandatant l'administration municipale à préparer toute la documentation requise afin de déposer une demande de modification au schéma d'aménagement auprès de la MRC Thérèse-de-Blainville afin de permettre une affectation mixte commerciale et résidentielle dans le pôle régionale, zones C-03, C-139 et C-140;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-07-270 demandant à la MRC Thérèse-de-Blainville de modifier son schéma d'aménagement afin de permettre une affectation mixte commerciale et résidentielle dans le pôle régional plus particulièrement les zones C-03, C-139 et C-140;

CONSIDÉRANT les questionnements des citoyens lors de la séance de consultation publique qui s'est tenue le 25 septembre à la MRC Thérèse-de-



Blainville concernant le projet de règlement 24-02;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement 24-02 de la MRC Thérèse-de-Blainville en date du 27 novembre 2024 (résolution 2024-11-262) amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'encadrer le redéveloppement du pôle commercial régional situé sur le territoire de la ville de Rosemère selon des principes d'aménagement durable;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la ville de Rosemère doit adopter ses règlements de concordance au Règlement 24-02 de la MRC Thérèse-de-Blainville, dans les 6 mois suivants son adoption;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé des mandats afin d'analyser les besoins en infrastructures souterraines, en logements, en infrastructures de loisirs et autre et que des analyses financières seront réalisées afin d'établir une vision cohérente qui répond aux besoins en tenant compte de la capacité de payer;

CONSIDÉRANT que ces analyses seront terminées vers la fin du printemps 2025 et que les résultats serviront à définir la vision du pôle régional;

CONSIDÉRANT qu'un délai supplémentaire de 6 mois, soit décembre 2025, est nécessaire afin de terminer les analyses et de réaliser la procédure de modification demandée par l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut faire une demande d'extension du délai auprès du Ministre.

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu:

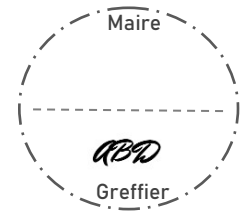
DE DEMANDER au Ministre de prolonger le délai exigé à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* jusqu'en décembre 2025 afin de terminer les analyses nécessaires pour se doter d'une vision cohérente au pôle régional.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.4. ENT-INT 71 - Entente de collaboration pour l'ajout d'une piste multifonctionnelle au projet ST-14-2015 - Pont de l'île Bélair - Autorisation de paiements des factures au MTMD**

2025-01-020



CONSIDÉRANT l'entente signée avec le MTMD et la Ville de Sainte-Thérèse le 18 mai 2021 afin d'ajouter une piste multifonctionnelle sur le pont de l'île Bélair;

CONSIDÉRANT que l'engagement financier de la Ville correspond aussi à déboursier 100% du coût total associé à la conception d'une piste multifonctionnelle sur le pont;

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt 946 prévoit les frais professionnels et les frais pour la construction de la piste multifonctionnelle prévue à l'entente;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu:

DE PROCÉDER aux paiements des factures #639930 et #639931 totalisant un montant de 72 921,64 \$ taxes en sus, au Ministère des Transports et de la mobilité durable pour l'entente ENT-INT 71.

D'AUTORISER le paiement des prochaines factures du MTMD pour la conception d'une piste multifonctionnelle jusqu'à concurrence d'un montant total de 400 000\$ taxes en sus;

D'AUTORISER le paiement à même le règlement d'emprunt 946.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.5. RF-101 24025 - Fourniture et livraison d'hydroxyde de sodium 50 % en vrac (pas NSF) pour l'année 2025 - Adjudication de contrat**

**2025-01-021**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de trois entreprises et que 1 offre de prix a été reçue;

CONSIDÉRANT que la seule offre de prix reçue est conforme;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu:

D'ADJUGER le contrat RF-101 24025 - Fourniture et livraison d'hydroxyde de sodium 50 % en vrac (pas NSF) pour l'année 2025 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise UBA Inc., pour un montant total de 65 100 \$ taxes



en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-521-00-635 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.6. ST-171 13093 - Réaménagement des berges du Parc Charbonneau - Réception finale des travaux, libération de la retenue contractuelle et paiement du décompte #10F**

**2025-01-022**

CONSIDÉRANT que le contrat ST-171 13093 - Réaménagement des berges du Parc Charbonneau été octroyé à la compagnie Construction Vert Dure Inc. par les résolutions 2022-03-124 et 2022-06-231 pour un montant approximatif totalisant 1 647 214.00 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la valeur des travaux terminés incluant les travaux contingents totalise un montant de 1 491 471,86 \$ taxes en sus et respecte le budget du contrat octroyé;

CONSIDÉRANT la recommandation de WAA Montréal du 6 décembre 2024 quant à la réception finale des travaux, à la libération de la retenue contractuelle et au paiement du décompte #10F.

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO il est résolu:

DE PROCÉDER à la réception finale des travaux, à la libération de la retenue contractuelle et au paiement du décompte #10F à la compagnie Construction Vert Dure Inc. totalisant un montant de 121 865,01\$ taxes en sus pour le contrat ST-171 13093 - Réaménagement des berges du Parc Charbonneau

D'AUTORISER le remboursement de la retenue au montant de 93 318,01 \$ taxes en sus à même le poste budgétaire 55-136-00-100.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	



3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.7. ST-234 13058 - Programme de réfection routière 2022 - Réception définitive des travaux et libération de la retenue finale du certificat #5F**

**2025-01-023**

CONSIDÉRANT que le contrat ST-234 13058 - Programme de réfection routière 2022 a été octroyé à la compagnie Pavage Multipro Inc. par la résolution du conseil numéro 2022-03-121 pour un montant approximatif de 711 101,93 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT que les travaux se sont terminés au montant de 643 912.15 \$ taxes en sus, respectant ainsi le budget du contrat octroyé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef de service d'infrastructures - Planification et développement durable du territoire, Steven Wieland-Vienne, datée du 26 novembre 2024 quant à la réception définitive des travaux et à la libération de la retenue finale du certificat #5F.

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu:

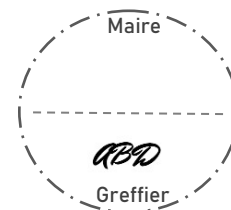
DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux et à la libération de la retenue finale du certificat #5F à la compagnie Pavage Multipro Inc. d'un montant de 32 195,59 \$, taxes en sus, pour le contrat ST-234 13058 - Programme de réfection routière 2022.

D'AUTORISER le remboursement de la retenue à même le poste budgétaire 55-136-00-100.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.8. ST-251 24713 - Services professionnels pour la réalisation du plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques (PLCC) de la Ville de Rosemère - Adjudication de contrat**

**2025-01-024**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix pour l'élaboration du Plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, phase 2, a été envoyée le 6 novembre dernier, à trois firmes;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande de prix, trois soumissions ont été reçues le 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de la conseillère au développement et à la gestion durable du territoire du Service de Planification et développement durable du territoire (PDDT) quant à l'octroi du mandat au soumissionnaire conforme ayant déposé l'offre la plus avantageuse soit à la firme Institut des territoires ;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu:

D'ADJUGER le contrat ST-251 24713 Services professionnels pour la réalisation du plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques (PLCC) de la Ville de Rosemère au soumissionnaire conforme ayant déposé l'offre la plus avantageuse, soit à Institut des territoires pour un montant total de 55 890 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le Règlement d'emprunt 903 volet Urbanisme.

<b>Siège</b>	<b>Conseillers</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
<b>1</b>	Marie-Elaine Pitre	X	
<b>2</b>	Marie-Andrée Bonneau	X	
<b>3</b>	Stéphanie Nantel	X	
<b>4</b>	René Villeneuve	X	
<b>5</b>	RoseAnna Cirino	X	
<b>6</b>	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.9. TP-272 13271 - Travaux de marquage sur la chaussée - Renouvellement de contrat****2025-01-025**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-063 adjugeant le contrat TP-272 13271 - Travaux de marquage de la chaussée à l'entreprise Les Signalisations R.C. Inc pour les années 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement du contrat pouvant être exercé annuellement par la Ville pour les années 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-10-338 exerçant l'option de renouvellement pour l'année 2024;



CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services offerts;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu:

DE RENOUELER le contrat TP-272 13271 - Travaux de marquage de la chaussée pour la Ville de Rosemère avec l'entreprise Les Signalisations R.C. Inc., selon les prix unitaires prévus au bordereau de soumission, pour un montant total approximatif de 76 360.04 \$, taxes en sus, pour l'année 2025, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-351-00-459 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.10. TP-368 23452 - Excavation pneumatique des boîtiers de vannes et des boîtes de service - Augmentation de contrat**

**2025-01-026**

CONSIDÉRANT l'offre de service de 9083-0126 Québec Inc. - Creusage RL pour le projet TP-368 23452 - Excavation pneumatique des boîtiers de vanne et des boîtes de service pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que le contrat TP-368 23452 a été octroyé pour un montant de 46 980 \$ taxes en sus suite à l'autorisation de la directrice générale d'engager une dépense par délégation de pouvoir en vertu du *Règlement 984*;

CONSIDÉRANT qu'une somme additionnelle est demandée pour terminer l'année 2024 et que celle-ci porte la valeur du contrat à un montant de plus de 50 000\$ taxes nettes;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu:

D'AUGMENTER le montant du contrat TP-368 23452 - Excavation pneumatique des boîtiers de vanne et des boîtes de service à 9083-0126 Québec Inc. - Creusage RL de 5 300 \$ avant taxes, portant ce dernier à un montant total de 52 280\$ taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-431-05-521.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 11.11. Résolution 2024-12-495 - Modification

**2025-01-027**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-12-495 "HM-196 24811 - Achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable et de l'eau usée - 12 mois (1er février 2025 au 31 janvier 2026) - Adjudication de contrat"

CONSIDÉRANT que la résolution manquait l'adjudication pour la fourniture de l'eau potable;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu:

D'AJOUTER les mentions suivantes à la résolution 2024-12-495 :

"D'ADJUGER aux plus bas soumissionnaires conformes les contrats pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable pour la période du 1er février 2025 au 31 janvier 2026 par item, selon les prix unitaires, pour un montant total approximatif de 417 556.50 \$, taxes en sus, selon l'annexe jointe à la présente résolution.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-421-00-635 du fonds général."

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



## 12. SERVICES COMMUNAUTAIRES

### 12.1. Commandites/subventions/dons - Autorisation de participation et de dépenses janvier 2025

**2025-01-028**

CONSIDÉRANT les demandes reçues :

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL il est résolu :

DE VERSER les montants suivants :

- Club de curling de Rosemère | tournoi 2025 : 250 \$
- Le Mitan | subvention 2025 : 250 \$
- Mairaine Tendresse | subvention 2025 : 250 \$
- Loisirs Laurentides | Fonds de l'athlète 2025 : 424,14 \$
- Pallia-Vie | subvention 2025 : 250 \$

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 12.2. ENT-85 Développement culturel - Modification résolution 2024-09-366 - Ajout d'un 2e signataire

**2025-01-029**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a autorisé la Cheffe de division Culture et Patrimoine et les Services communautaires à déposer, pour et au nom de la Ville, un projet d'entente de développement culturel d'une durée de 3 ans, de 2025 à 2028, auprès du ministère de la Culture et des Communications, et à signer tous les documents requis par la résolution 2024-09-336;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications demande un deuxième signataire pour pouvoir déposer une demande de soutien financier;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL il est résolu :

DE MODIFIER la résolution 2024-09-366 de la manière suivante :

"D'AUTORISER le maire et la Cheffe de division Culture et Patrimoine et les Services communautaires, à déposer, pour et au nom de la Ville, un projet d'entente de développement culturel d'une durée de 3 ans, de 2025 à 2028, auprès du ministère de la Culture et des Communications, et à signer tous les documents requis."

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**12.3. Développement des collections bibliothèques publiques 2025-2026 - Autorisation de signature et demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec**

**2025-01-030**

CONSIDÉRANT la signature d'une convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2025-2026;

CONSIDÉRANT que l'aide financière du MCC est versée vers le mois de novembre de l'année courante et que le MCC demande une confirmation de la Ville qu'elle autofinancera ledit développement jusqu'à la réception de l'aide financière;

CONSIDÉRANT la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*, selon laquelle les institutions publiques doivent se procurer leurs livres dans trois différentes librairies agréées de leur région administrative;

CONSIDÉRANT l'obligation de détenir une politique d'acquisition et d'élagage à jour pour obtenir une subvention du MCC;

CONSIDÉRANT la politique d'approvisionnement de la Ville;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL il est résolu :

D'ADOPTER la Politique de développement des collections de la bibliothèque 2025-2028.

D'AUTOFINANCER le projet de développement des collections des



bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2025.

D'ENGAGER les sommes suivantes afin de procéder à l'achat de documents pour la bibliothèque:

02-771-00-671 : Achat de livres anglais

- Carcajou : 28 100 \$

02-771-01-671 : Achat de livres français

- Carcajou : 34 000\$
- Librairie Sainte-Thérèse : 29 000\$
- Renaud-Bray : 3 000\$

02-771-02-671 : Achat de livres québécois

- Carcajou : 23 500\$
- Librairie Sainte-Thérèse : 16 500\$
- Renaud-Bray : 2 000\$

02-771-01-677 : Télématicque - livres numériques

- Librairie Carcajou : 3 500\$
- Librairie Carpe Diem : 3 500\$

D'AUTORISER la cheffe de division bibliothèque, à signer pour et au nom de la Ville de Rosemère tous les documents nécessaires à la réalisation de la convention d'aide financière.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **12.4. Grand parc de conservation de la Rivière-des-Mille-Iles - Appui à Éco-Nature**

**2025-01-031**

CONSIDÉRANT la demande de subvention et la facture reçue par Éco Nature en lien avec l'appui au Grand parc de conservation de la Rivière-des-Mille-Iles en 2024;

CONSIDÉRANT la mobilisation des différents acteurs dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une nouvelle demande et qu'aucune somme n'est prévue au budget 2024 à cet effet;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL il est résolu :

D'AUTORISER ET DE VERSER la somme de 8 542 \$ sous forme de subvention pour l'année 2024 à Éco-Nature, en appui au projet de création du Grand parc de conservation de la Rivière-des-Milles-Iles.

D'AUTORISER ce paiement à même le poste budgétaire 02-752-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**12.5. Association des bibliothèques publiques du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAAnQ) - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques**

**2025-01-032**

CONSIDÉRANT que le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

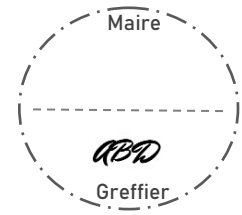
CONSIDÉRANT que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque



occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

#### PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL il est résolu :

DE RECONNAITRE officiellement les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue, l'expertise de son personnel pour gérer la sélection et la diffusion des collections et la nécessité de soutenir et d'appuyer ce dernier dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 13. ÉNONCÉS DES ÉLUS

La conseillère Stéphanie Nantel fait une annonce sur le carnaval d'hiver.

La conseillère RoseAnna Cirino fait une annonce sur le calendrier municipal 2025.

Le conseiller René Villeneuve relit le texte qu'il a lu lors de la séance d'adoption du budget 2025 à la demande de citoyens et sous l'accord du président de la séance.

#### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

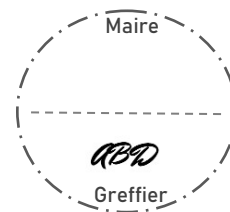
#### 15. VARIA

Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

#### 16. CLÔTURE

2025-01-033

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère



STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE LEVER la séance à 20h53.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet- Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

Eric Westram  
Maire

---

M<sup>e</sup> Alexandre Bélisle-Desjardins  
Greffier